

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA NEUF CENT QUATRE-VINGT-HUITIÈME  
SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 30 juin 2005, à 10 h 15

Président: M. Wegger STRØMMEN (Norvège)

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je déclare ouverte la 988<sup>e</sup> séance plénière de la Conférence du désarmement.

Nous allons aujourd'hui faire nos adieux à notre distingué collègue allemand, l'Ambassadeur Volker Heinsberg, qui s'apprête à quitter Genève pour assumer de nouvelles fonctions importantes.

L'Ambassadeur Heinsberg aura laissé une empreinte particulière sur la Conférence du désarmement. Pendant près de quatre ans, il a représenté son pays avec une autorité, une clairvoyance et un talent diplomatique remarquables. Il a toujours soutenu vigoureusement la reprise des travaux de fond de la Conférence. Il a dépensé une énergie considérable pour étudier les moyens de donner à la Conférence un programme de travail. Ces efforts ont été particulièrement évidents durant la présidence allemande, en 2002, lorsque l'Ambassadeur Heinsberg a contribué à soumettre la proposition de programme de travail dite «proposition des cinq Ambassadeurs». Par ailleurs, il a souvent appelé notre attention sur les nouveaux aspects des questions de fond qui ont alimenté et enrichi nos discussions. Ainsi, c'est lui qui a engagé une discussion sur les nouvelles menaces résultant de la possibilité d'utilisation de matières radiologiques par des terroristes. Ces idées, comme d'autres, ont stimulé la Conférence dans sa recherche de solutions.

Au nom de la Conférence et en mon nom personnel, je souhaite à l'Ambassadeur Heinsberg et à sa famille succès et bonheur pour l'avenir.

La liste des orateurs de la séance d'aujourd'hui comporte 22 noms. J'espère que nous pourrons finir avant le déjeuner. Je vais donc sans plus tarder passer à la liste des orateurs. Le premier orateur est le représentant de l'Allemagne. Monsieur l'Ambassadeur Heinsberg, c'est avec un vif plaisir que je vous donne la parole.

M. HEINSBERG (Allemagne) (traduit de l'anglais): Merci, Monsieur le Président, de ces paroles aimables, qui m'ont vivement touché. Pour ce qui est de ma déclaration, je voudrais tout d'abord aborder le sujet particulier que vous avez proposé pour la séance plénière d'aujourd'hui, à savoir la prévention d'une course aux armements dans l'espace, puis je ferai quelques remarques de conclusion sur l'état du programme de travail de la Conférence.

Concernant la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, l'évolution rapide de la technologie et les bouleversements politiques de ces dernières années ont fait de l'espace un milieu important pour la maîtrise préventive des armements. L'importance de l'utilisation civile et commerciale de l'espace et le haut degré de dépendance des pays fortement industrialisés vis-à-vis des systèmes implantés dans l'espace, notamment dans les domaines des communications, de la navigation, de la protection de l'environnement, de la prévision et de la surveillance météorologiques, ne cessent de se renforcer. Dans le même temps, l'utilisation militaire de l'espace se développe également. Face à ces évolutions, il apparaît de plus en plus nécessaire de mettre en place des réglementations-cadres régissant à la fois les utilisations civiles fiables et les utilisations militaires légitimes de l'espace, afin d'empêcher l'espace de devenir un lieu d'insécurité. La maîtrise des armements et le désarmement ne sont pas des fins en soi. Ce sont des moyens de renforcer la sécurité. Le cadre juridique existant, qui interdit uniquement le déploiement d'armes de destruction massive, les bases nucléaires et les explosions nucléaires expérimentales dans l'espace, apparaît insuffisant et doit être modifié.

(M. Heinsberg, Allemagne)

L'Allemagne s'est clairement prononcée, comme l'écrasante majorité des États Membres de l'ONU, contre le déploiement de tout type d'arme dans l'espace, et elle souhaite l'ouverture, dans le cadre de la Conférence du désarmement et à une date aussi rapprochée que possible, de discussions, voire de négociations, sur un accord international pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 59/65, la Conférence du désarmement, seule instance multilatérale de négociation sur le désarmement, a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un tel accord multilatéral, et elle est invitée à achever l'examen et la mise à jour du mandat énoncé dans sa décision du 13 février 1992 (CD/1125) et à créer un comité spécial à cet effet. Dans ce contexte, l'Allemagne réaffirme son appui à la création d'un comité spécial chargé d'examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, selon les termes employés au paragraphe 4 de la proposition révisée des cinq Ambassadeurs (CD/1693/Rev.1).

Par ailleurs, l'Allemagne appuie tous les efforts entrepris dans ce sens, et notamment la communication du document de travail sino-russe (CD/1679) intitulé «Éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux», ainsi que les divers documents de travail consacrés à tel ou tel aspect d'un éventuel futur accord susceptible de servir de base à la poursuite de discussions de fond sur le sujet.

En ce qui concerne le programme de travail de la Conférence du désarmement, avec le recul de ces quatre années de travail, je considère que j'ai été privilégié de pouvoir, pendant la présidence allemande, en 2002, participer à l'élaboration de la proposition des cinq Ambassadeurs, dont la première mouture a été soumise à la Conférence durant la présidence de mon pays. Cette proposition de programme de travail, qui dépasse les clivages pouvant exister entre les groupes, a reçu un appui plus large que toute autre proposition de programme de travail présentée auparavant. Nous savons tous que quelques pays seulement ne sont pas prêts à s'associer à un consensus sur cette proposition, ni même à soumettre des propositions de modifications susceptibles de la rendre acceptable à leurs yeux. Il convient de rappeler que la proposition des cinq Ambassadeurs a été soumise de manière à pouvoir être modifiée. J'ai été encouragé d'entendre, durant les séances plénières officielles consacrées aux quatre questions essentielles dont est saisie la Conférence (négociation d'un traité sur les matières fissiles; désarmement nucléaire; prévention d'une course aux armements dans l'espace; et garanties de sécurité négatives), que cette proposition faisait toujours l'objet d'un large soutien.

L'Allemagne considère toujours cette proposition comme la seule proposition officielle de programme de travail dont la Conférence est saisie, et elle demeure persuadée que cette proposition représente un réel compromis acceptable par tous les pays membres de la Conférence, pour autant qu'il y ait véritablement une volonté politique – comme beaucoup l'ont dit ici – de sortir la Conférence de l'impasse et de l'amener à se remettre sérieusement au travail conformément à son mandat, qui en fait une instance de négociation et non de délibération.

L'Allemagne reste disposée à accepter d'autres solutions de compromis susceptibles de réunir un consensus, par exemple celle qui pourrait découler des efforts entrepris par la présidence néerlandaise sous la forme d'un document de réflexion.

(M. Heinsberg, Allemagne)

La Conférence prône le multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la limitation des armements. En politique internationale, le multilatéralisme a pour base politique la volonté politique de chaque État de prendre en compte les intérêts et points de vue des autres États dans l'élaboration de ses propres positions et dans la recherche de solutions communes aux problèmes du moment. On entend très souvent dire ici que les intérêts de sécurité des États ont un caractère particulier. L'argument est pertinent, mais il ne saurait être utilisé comme prétexte à l'intransigeance ou à la politique du «tout ou rien». L'Allemagne est convaincue que la proposition des cinq Ambassadeurs prend en compte les intérêts de sécurité de tous les États membres de la Conférence. Si tous ces États s'appliquaient sincèrement, dans les domaines du désarmement et de la maîtrise des armements, à concrétiser la volonté politique d'un multilatéralisme véritable et efficace qu'ils affichent si souvent, nous pourrions nous mettre d'accord sur un programme de travail pour la Conférence du désarmement.

Enfin, j'adresse mes meilleurs vœux à l'Ambassadeur Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, qui nous a rejoints aujourd'hui, au Secrétaire général de la Conférence du désarmement, M. Ordzhonikidze, au Secrétaire général adjoint de la Conférence, M. Román-Morey, à notre vieil ami Jerzy Zaleski, aux membres de la société civile qui assistent aujourd'hui à nos discussions depuis la galerie réservée au public, ainsi qu'à toutes les délégations, à mes collègues et à mes amis de la Conférence du désarmement. Je vous adresse des vœux particuliers à vous, Monsieur le Président. Je vous souhaite une présidence fructueuse. Ma délégation continuera à vous appuyer, même si je ne suis plus là. J'adresse tous mes vœux à la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Allemagne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je salue la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Abe. Sa présence à cette séance plénière témoigne de l'intérêt constant qu'il porte aux travaux de la Conférence du désarmement et de son appui permanent aux efforts de limitation des armements et de désarmement. Soyez le bienvenu à la Conférence du désarmement.

L'orateur suivant est le représentant de la France, M. Despax.

M. DESPAX (France): Monsieur le Président, permettez-moi également de saluer la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint, l'Ambassadeur Abe. Monsieur le Président, vous nous avez invités à nous exprimer au cours de cinq séances plénières sur les thèmes majeurs pour la Conférence du désarmement. Aujourd'hui, après les nouveaux sujets, après le désarmement nucléaire, après le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles, nous répondons à votre quatrième invitation sur le thème de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Pour mon propos, je m'appuierai tout naturellement sur la déclaration de l'Union européenne prononcée à New York par l'Ambassadeur Chris Sanders des Pays-Bas au cours de la cinquante neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, le 19 octobre 2004. Cette déclaration comporte trois idées force. La première est qu'il faut prévenir une course aux armements dans l'espace en raison même de l'implication croissante de la communauté internationale dans des activités vouées au développement et au progrès. La seconde idée force réaffirme que c'est au sein de la Conférence du désarmement, seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement, que toute décision devrait être prise s'agissant de la prévention

(M. Despax, France)

d'une course aux armements dans l'espace. Enfin, la troisième idée force développée par l'Union européenne consiste à soutenir l'établissement d'un organe subsidiaire ici à la Conférence du désarmement pour traiter ce sujet sur la base d'un mandat qui aurait reçu l'agrément de tous.

Cette position de l'Union européenne correspond bien à l'approche de mon pays, qui a participé activement aux travaux menés sur ce thème depuis le début des années 80 dans notre enceinte à Genève. La France s'est montrée, depuis l'origine de ce débat, en faveur d'une utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. Pour mon pays, ceci demeure un enjeu essentiel pour la sécurité internationale. En juin 2001, le Président de la République française a déclaré, et je cite, que la «non-militarisation de l'espace [...] est un élément essentiel. Elle a été préservée jusqu'ici en dépit de toutes les tentations de la guerre froide. Elle doit être maintenue. Il ne serait de l'intérêt de personne d'ouvrir cette nouvelle boîte de Pandore. Nul ne pourrait maintenir un monopole dans ce domaine. Il en résulterait une nouvelle course aux armements dont l'issue serait désastreuse pour tout le monde.»

Cette position exprimée au plus haut niveau de l'État français guide toujours l'approche de ma délégation. Il en découle en particulier trois principes essentiels: le premier principe est celui du libre accès pour tous à l'espace pour des applications pacifiques; le second est celui de la préservation de la sécurité et de l'intégrité des satellites en orbite; le troisième est la prise en compte des intérêts légitimes de défense des États.

La question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace est, depuis plus de trois ans maintenant, traitée à la Conférence du désarmement en relation avec d'autres sujets qui sont d'une nature différente. Nous estimons que cette situation est, à bien des égards, artificielle. Certes, nous avons vu de la part de la Chine et de la Russie des efforts importants en vue d'assouplir leur position sur le mandat dont pourrait être investi un comité spécial sur la question. Nous avons pris par ailleurs bonne note des propositions contenues dans le document de travail présenté par l'Ambassadeur Chris Sanders intitulé «Food for thought» (Éléments de réflexion). Nous demeurons convaincus que la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, comme d'autres d'ailleurs, doit être examinée indépendamment des autres sujets sur ses propres mérites.

Avant de conclure et au moment où notre collègue et voisin, l'Ambassadeur Volker Heinsberg nous salue, je voudrais lui rappeler les mots d'adieu que lui avait adressés la semaine dernière mon Ambassadeur François Rivasseau sachant qu'il serait absent aujourd'hui. Il les a prononcés avec éloquence et avec cœur. J'ai grand plaisir aujourd'hui à m'y associer et à adresser à notre collègue et ami les meilleurs vœux de la délégation française dans sa future mission professionnelle et sa vie personnelle.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la France de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Afrique du Sud, l'Ambassadrice Mtshali.

M<sup>me</sup> MTSHALI (Afrique du Sud) (traduit de l'anglais): L'Afrique du Sud tient à s'associer aux vœux qui ont été adressés à l'Ambassadeur Heinsberg pour sa future carrière.

L'Afrique du Sud a déjà exprimé devant diverses instances internationales les craintes que lui inspire la poursuite de «l'armement» de l'espace. Répondant à ces préoccupations, l'Afrique

(M<sup>me</sup> Mtshali, Afrique du Sud)

du Sud a pris part à de nombreuses activités menées par la Conférence du désarmement pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Elle a notamment participé à l'examen du document CD/1679, présenté en 2002 par la Chine et la Fédération de Russie et intitulé «Éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux».

L'Afrique du Sud appuie constamment, année après année, les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, témoignant ainsi de son engagement dans la lutte contre l'armement de l'espace qui, s'il n'y est pas fait obstacle, entraînera une course aux armements. À l'heure actuelle, ma délégation étudie le tout récent document de travail thématique conjoint de la Chine et de la Fédération de Russie concernant les questions de définition dans les instruments juridiques relatifs à l'armement de l'espace. L'Afrique du Sud se félicite de ce document de travail thématique, qui contribuera largement à combler les lacunes du document CD/1679, qui ne renferme aucun chapitre consacré aux termes et définitions. Ma délégation se félicite également de la volonté qu'ont la Fédération de Russie et la Chine d'organiser une séance ouverte à tous consacrée à l'examen des trois documents de travail qu'elles ont soumis à la Conférence. Par ailleurs, nous nous félicitons avec la même sincérité des conférences et ateliers riches en enseignements organisés par la Russie et la Chine en collaboration avec d'autres institutions et consacrés à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous félicitons la communauté internationale d'avoir saisi toutes les occasions procurées par ces diverses activités pour souligner que rien ne devrait être fait qui puisse favoriser l'armement de l'espace. Dans ce contexte, il nous semble qu'en tant que membres de la communauté internationale nous ne pouvons laisser l'espace devenir le prochain champ de bataille. Or, selon nous, c'est exactement ce qui se produira si nous n'empêchons pas l'armement de l'espace par des mesures d'interdiction.

Face à cette situation, il est primordial que la Conférence du désarmement s'entende sans plus tarder sur un programme de travail susceptible d'ouvrir la voie à de nouvelles discussions sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il faudrait bien évidemment envisager la possibilité de négocier un instrument international juridiquement contraignant en la matière. Je dis cela parce que je suis convaincu que les traités de désarmement négociés à l'échelle internationale ont contribué et contribueront encore de façon fondamentale au maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Enfin, bien que l'Afrique du Sud ne soit pas fermement opposée à la tenue de ces séances plénières officielles, nous ne devons pas perdre de vue le fait que leur objectif premier est d'encourager la Conférence du désarmement à adopter un programme de travail qui pérenniserait son obligation de négocier des instruments de désarmement. Si nous oublions cet objectif et si nous continuons à participer à ce qui s'apparente de plus en plus à du travail de routine, nous ne répondrons pas aux attentes mises en nous. Qui plus est, nous courons véritablement le risque de transformer cette instance de négociation en un organe de délibération sur le désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de l'Afrique du Sud de sa déclaration. Je donne la parole à la représentante de Sri Lanka, l'Ambassadrice Fernando.

M<sup>me</sup> FERNANDO (Sri Lanka) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que je prends la parole sous votre présidence, permettez-moi de vous dire notre satisfaction de vous voir à ce poste et de vous assurer que ma délégation fera le maximum pour que votre présidence soit un succès. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue au Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Abe, qui est rarement présent parmi nous – c'est un plaisir de vous voir ici – et de faire nos adieux à l'Ambassadeur Heinsberg qui s'apprête à quitter la Conférence du désarmement pour assumer de nouvelles fonctions.

Votre proposition de tenir quatre séances plénières officielles consacrées aux points de l'ordre du jour a véritablement détourné l'impatience de la majorité des délégations, y compris la mienne, de voir la Conférence se remettre au travail, même si nous devons encore attendre certains signes de volonté politique de la part de capitales – comme vous l'avez dit vous-même, ne serait-ce que la plus infime modification des instructions et positions existantes concernant les grandes questions en suspens. La longueur de la liste des orateurs pour chacun des points de l'ordre du jour reflète véritablement, je crois, la volonté des délégations, du moins de la majorité d'entre elles, d'amener la Conférence à se remettre au travail.

Pour mémoire, j'aimerais également dire que ma délégation est prête à accepter la proposition des cinq Ambassadeurs ou toute autre proposition susceptible de réunir un consensus sur un programme de travail. Le «document de réflexion» présenté durant la présidence de l'Ambassadeur Chris Sanders, puis développé sous la présidence de l'Ambassadeur Tim Caughley, est le fruit d'efforts courageux menés pour nous faire sortir de l'impasse actuelle. Au cours de ces séances plénières, de nombreuses délégations ont réaffirmé notre conviction que la Conférence reste utile, et nous aimerions, Monsieur le Président, que vous tentiez de déterminer s'il n'y aurait pas moyen d'avancer sur certaines des propositions pratiques qui ont été faites, telles que la création de groupes de travail sur les questions les plus urgentes.

L'Ambassadeur Yimer, de l'Éthiopie, fera tout à l'heure, au nom du Groupe des 21, une déclaration à laquelle Sri Lanka souscrit pleinement.

Au cours des 35 dernières années, un certain nombre de traités et d'accords ont été conclus afin de protéger le patrimoine spatial, notamment le Traité sur l'espace de 1967, conclu dans les premières années de la conquête spatiale et qui reste le plus important de ces instruments. À l'approche du quarantième anniversaire de la signature du Traité sur l'espace, nous demandons instamment aux États membres d'œuvrer à l'universalisation de cet instrument, qui compte actuellement 98 États parties. Quant aux délégations qui s'interrogent aujourd'hui sur la nécessité de négocier des traités de désarmement, je les invite à se demander quel serait le niveau de vulnérabilité des activités commerciales, des communications, de la vérification et du renseignement dans l'espace si ce régime juridique multilatéral n'existait pas.

En fait, ma délégation estime que tous les États membres doivent intensifier leurs efforts communs pour prévenir l'armement de l'espace, de façon à faire de ce milieu un sanctuaire réservé à des utilisations pacifiques au bénéfice de tous les peuples. Nous tenons une nouvelle fois à souligner qu'il est plus facile de prévenir une course aux armements dans l'espace que de tenter de la maîtriser et de la freiner une fois qu'elle est lancée. Le monde ne peut se permettre une compétition ruineuse dans l'espace alors que tant reste à faire autour de nous pour combattre la pauvreté, la faim, la maladie et la misère.

(M<sup>me</sup> Fernando, Sri Lanka)

Monsieur le Président, dans votre déclaration liminaire, vous avez dit que cela ferait peut-être bientôt 10 ans que la Conférence n'a pas de programme de travail. C'est dans ce contexte que j'aimerais rappeler à chacun d'entre nous l'important travail réalisé par le Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dont la dernière séance remonte à 1994. C'est dans le cadre de ce comité spécial que, dès 1993, la France a réclamé des mesures de confiance dans l'espace pour promouvoir le régime juridique existant et prévenir l'utilisation de l'espace à des fins belliqueuses. Une proposition visant à instaurer la notification préalable de tout lancement dans l'espace a été présentée, puis étoffée dans un autre contexte. C'est au sein de ce même comité spécial que la question des débris spatiaux a été abordée pour la première fois, avant d'être réglée maintenant comme il se doit par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

L'actuelle initiative sino-russe visant à étudier les éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace est une étape importante qui, nous l'espérons, contribuera aux efforts entrepris pour définir le mandat d'un comité spécial qui serait chargé d'examiner cette question au sein de la Conférence du désarmement.

Mon pays, Sri Lanka, et l'Égypte présentent régulièrement à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies un projet de résolution intitulé «Prévention d'une course aux armements dans l'espace», dans lequel ils demandent à la Conférence de rouvrir dès que possible les négociations sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Année après année, la résolution correspondante recueille un soutien de plus en plus large, ce qui montre que la communauté internationale s'attache de plus en plus à rechercher des moyens collectifs de préserver le caractère pacifique de l'espace.

L'année dernière, dans le discours qu'il a prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies, le Premier Ministre canadien a proposé une démarche visant à étendre le champ d'application du Traité sur l'espace de 1967 à toutes les armes de destruction massive, y compris les armes implantées dans l'espace. Dans ce contexte, il serait peut-être utile de nous souvenir que, dans sa toute première résolution, adoptée le 24 janvier 1946, l'Assemblée générale appelait à éliminer toutes «les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives». Même si nous tendons aujourd'hui à donner au concept d'armes de destruction massive une acception plus restrictive, il serait peut-être temps de revenir à la définition antérieure, plus large, qui pourrait englober des armes classiques ou les nouveaux types de systèmes d'armement susceptibles d'être utilisés à des fins de destruction massive.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de Sri Lanka de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante de l'Irlande, l'Ambassadrice Whelan.

M<sup>me</sup> WHELAN (Irlande) (traduit de l'anglais): La perspective d'une course aux armements ou d'une militarisation de l'espace donne une dimension nouvelle aux discussions à la fois sur le désarmement nucléaire et sur la non-prolifération. La diversification des applications spatiales dans les domaines technique, civil et militaire peut entraîner des conflits d'intérêts qui apparaissent de plus en plus inéluctables. Les craintes concernant la sécurité et les risques de double usage de l'espace augmentent au fur et à mesure que l'accès à l'espace se développe.

(M<sup>me</sup> Whelan, Irlande)

L'Irlande souhaiterait donc que la Conférence du désarmement s'engage sans plus tarder dans un processus susceptible de conduire à un accord sur le non-armement de l'espace. La Conférence du désarmement doit agir de toute urgence dans ce domaine, qui fait l'objet du point 3 de son ordre du jour. Nous devons résoudre les problèmes dans le domaine spatial en recherchant activement un consensus plutôt que d'attendre l'apparition d'intérêts inconciliables.

Un certain nombre de pays ont contribué à la tenue de réunions et séminaires d'experts sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui ont permis d'améliorer la compréhension et la confiance. Certains ont soumis à la Conférence des propositions nouvelles, voire modifiées, pour faire progresser nos travaux dans ce domaine. Ce point de l'ordre du jour a été une composante essentielle des diverses initiatives lancées pour débloquer nos travaux, et en particulier du «document de réflexion» récemment présenté. Les compromis qui ont été faits au fur et à mesure ne sont pas négligeables.

À la cinquante-neuvième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre dernier, la résolution 59/65 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace a reçu l'appui d'une écrasante majorité d'États Membres, dont l'Irlande. Dans cette résolution, nous avons réaffirmé que la Conférence du désarmement a un rôle primordial à jouer dans la négociation d'un ou plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, visant à prévenir, sous tous ses aspects, une course aux armements dans l'espace. De plus, nous avons invité la Conférence à achever l'examen et la mise à jour du mandat pertinent et à créer un comité spécial le plus tôt possible pendant sa session de 2005. Malheureusement, comme cela est trop souvent le cas, les points de vue exprimés par la grande majorité des membres sont relégués au second plan. La session de cette année est déjà bien avancée et nous n'avons pas fait le moindre progrès.

Mon gouvernement continue d'appuyer les efforts entrepris dans le cadre de la Conférence du désarmement et ailleurs pour créer un élan en faveur de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous y voyons en effet un moyen d'aboutir à une démarche internationale plus constructive sur la question de l'espace, patrimoine mondial commun. Nous nous félicitons des initiatives qui ont été prises par différentes délégations pour régler cette question en toute transparence et en toute sécurité. Nous considérons que la Conférence du désarmement devrait maintenant prendre ces initiatives en compte de façon plus résolue et tenter de les promouvoir en mobilisant le savoir-faire technique et en renforçant la confiance nécessaire pour parvenir à un consensus politique.

Enfin, je salue avec enthousiasme la déclaration sur le programme de travail faite par l'Ambassadeur Heinsberg, que je remercie pour la contribution qu'il a apportée aux travaux de la Conférence du désarmement durant son mandat, et à qui j'adresse mes meilleurs vœux pour l'avenir.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de l'Irlande de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Meyer, du Canada.

M. MEYER (Canada) (traduit de l'anglais): Permettez-moi tout d'abord de me joindre à tous ceux qui ont salué la présence parmi nous du Secrétaire général adjoint, M. Abe, et d'adresser à notre collègue Volker Heinsberg mes meilleurs vœux pour sa future vie professionnelle et personnelle.

(M. Meyer, Canada)

Mon intention aujourd'hui n'est pas d'exposer une nouvelle position canadienne sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. En effet, notre position n'a pas changé depuis deux décennies: toutes les armes basées dans l'espace doivent être interdites, et un instrument juridique donnant effet à cette interdiction générale doit être négocié sans plus tarder. Cet objectif a été réaffirmé tout récemment dans le discours de notre Premier Ministre, prononcé devant l'Assemblée générale des Nations Unies en septembre 2004, puis dans celui de notre Ministre des affaires étrangères, prononcé devant la Conférence du désarmement, en mars dernier.

Non, mon intention est plutôt d'exprimer la préoccupation croissante de mes autorités face aux réticences que cette instance semble éprouver à l'idée de prendre des mesures sur cette question, des réticences qui incitent certains à rechercher d'autres moyens pour parvenir à l'objectif largement partagé d'un non-armement de l'espace.

Au lieu de réitérer notre engagement pour la énième fois, nous devons prendre les décisions qui s'imposent pour commencer des travaux de fond. Toutefois, comme l'a récemment déclaré notre actuel Président norvégien, aucun progrès ne sera possible tant que les gouvernements ne manifesteront pas la volonté d'aborder de front la question essentielle.

Bien entendu, en dépit de l'impasse prolongée, des contributions intéressantes ont été apportées à l'examen par la Conférence de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Dans ce contexte, je mentionnerai la discussion expressément consacrée à cette question que nous avons eue lors de notre séance plénière du 26 août 2004, la distribution du document de travail sino-russe CD/1679, de juin 2002, sur les éléments possibles d'un futur accord sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et les documents de travail thématiques proposés par la suite par ces deux délégations et présentant dans les détails les aspects importants d'un éventuel accord.

Nous tenons également à souligner le contenu intéressant des discussions qui ont eu lieu lors de trois ateliers consacrés à la sécurité spatiale, et auxquels ont participé des experts issus des milieux gouvernementaux, des organisations non gouvernementales et des milieux universitaires, ateliers qui se sont déroulés en novembre 2002, mars 2004 et mars 2005. Ces discussions ont permis de mettre en lumière de nombreux aspects intéressants de la question et ont contribué à informer la communauté genevoise du désarmement sur cette question complexe.

Il est certain que le Canada préférerait que la Conférence crée un comité spécial sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, avec le mandat spécifié dans la proposition révisée des cinq Ambassadeurs et dans le «document de réflexion». Dans ce contexte, nous espérons que les efforts menés par la présidence pour promouvoir l'adoption d'un programme de travail seront couronnés de succès, et que la Conférence pourra ainsi, entre autres, reconstituer ce comité spécial.

Dans le même temps, pour avancer dans la bonne direction, le Canada appuie l'organisation d'une série de discussions plénières consacrées chaque fois à un seul sujet, en l'absence d'un programme de travail, ou de discussions ciblées similaires dans le cadre d'un groupe d'experts thématique, comme cela a déjà été proposé. Les discussions sur la prévention

(M. Meyer, Canada)

d'une course aux armements nucléaires pourraient porter sur des thèmes aussi détaillés et spécifiques que les définitions, le champ d'application, la transparence et la vérification, soit tous les éléments nécessaires à la conclusion éventuelle d'un instrument juridiquement contraignant.

Les membres de la Conférence pourraient également étudier et évaluer diverses idées de mesures complémentaires impliquant des engagements politiques relatifs à la sécurité spatiale. Les propositions utiles déjà faites concernant des mesures de confiance ont trait, notamment, à l'engagement de ne pas déployer en premier des armes dans l'espace, à des codes de conduite relatifs aux activités spatiales et à des engagements plus larges de non-ingérence dans les moyens techniques nationaux déployés dans l'espace (sur la base de dispositions figurant déjà dans des accords bilatéraux, mais aussi dans des accords multilatéraux tels que le Traité FCE).

De telles idées nous paraissent intéressantes à examiner dans le cadre d'une approche élargie de la sécurité de l'espace. Des propositions de cette nature peuvent également contribuer à promouvoir un environnement politique et diplomatique propice à la négociation d'un accord multilatéral sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui, pour être efficace, nécessitera l'appui des principales puissances spatiales et, en particulier, de celles qui disposent de moyens de lancement. S'appuyant sur ses précédents travaux (dont les plus anciens remontent à plus de 10 ans), et sur une équipe de représentants expérimentés, la Conférence est idéalement placée pour relancer des travaux productifs sur un sujet de plus en plus d'actualité.

Comme l'a déclaré le Ministre des affaires étrangères de mon pays au mois de mars, nous continuons à préférer que la Conférence du désarmement soit l'instance responsable de ce travail, mais si elle se révèle incapable d'inclure la question dans un programme de travail et de s'atteler rapidement à la tâche, nous et d'autres devons chercher d'autres solutions.

Enfin, le Canada a noté avec satisfaction la déclaration commune de l'Union européenne et des États-Unis concernant leur programme de travail conjoint sur la non-prolifération des armes de destruction massive, en date du 20 juin dernier, dans laquelle ils se sont engagés à coopérer pour faire sortir la Conférence du désarmement de l'impasse. Le Canada se range aux côtés de tous ceux qui souhaitent l'ouverture de discussions immédiates sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous sommes prêts à négocier, échanger de nouvelles idées et contribuer à mobiliser l'appui nécessaire de la communauté des nations pour prévenir une course aux armements dans l'espace et maintenir cet environnement vital exempt de toutes armes.

Décidons dès maintenant d'entreprendre ce travail crucial.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Canada de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Éthiopie, qui fera une déclaration au nom du Groupe des 21.

M. YIMER (Éthiopie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous dire toute notre gratitude pour les efforts inlassables que vous déployez à la présidence de la Conférence. Soyez assuré de l'appui indéfectible des États membres du Groupe des 21. En ma qualité de Coordonnateur du Groupe des 21, j'ai le plaisir de vous donner lecture,

(M. Yimer, Éthiopie)

au nom de mon groupe, de la déclaration suivante sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Groupe souligne que le programme de travail de la Conférence du désarmement, unique instance multilatérale de négociation en matière de désarmement, devrait refléter les intérêts et priorités de l'ensemble de ses membres et demeurer en adéquation avec les questions inscrites à son ordre du jour.

Le Groupe des 21 réitère ses propositions contenues dans les documents CD/1570 et CD/1571 concernant le programme de travail et un projet de décision énonçant un mandat pour la création d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, chargé de négocier des mesures précises et concrètes de prévention d'une course aux armements dans l'espace. Par ailleurs, le Groupe, dans un esprit de souplesse, réaffirme que la proposition des cinq Ambassadeurs constitue une base viable pour le programme de travail et que de nouvelles consultations devraient être menées sur ce point.

Le Groupe des 21 tient à réaffirmer que l'espace fait partie du patrimoine commun de l'humanité et qu'il doit être utilisé, exploré et exploité à des fins pacifiques, pour le bien et dans l'intérêt de toute l'humanité, dans un esprit de coopération.

Le Groupe des 21 s'inquiète vivement des répercussions négatives de la mise au point et du déploiement de systèmes balistiques de défense antimissile et des efforts faits pour acquérir des moyens militaires perfectionnés susceptibles d'être déployés dans l'espace, situation qui a aggravé la détérioration du climat international, nuisant ainsi à la promotion du désarmement et au renforcement de la sécurité internationale.

Le Groupe des 21 réaffirme que la prévention d'une course aux armements dans l'espace a pris un tour particulièrement urgent du fait des craintes légitimes que les instruments juridiques existants ne suffisent pas à empêcher une course aux armements dans l'espace.

Pour conclure, permettez-moi d'adresser les meilleurs vœux du Groupe des 21 à l'Ambassadeur Heinsberg, de l'Allemagne, et de lui souhaiter un plein succès dans ses nouvelles fonctions.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Éthiopie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni, l'Ambassadeur Freeman.

M. FREEMAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de m'associer aux paroles de bienvenue qui ont été adressées à M. Abe, arrivé de New York, et d'adresser mes meilleurs vœux à notre collègue, l'Ambassadeur Heinsberg, de l'Allemagne.

Merci de l'occasion que vous nous avez donnée de traiter la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Depuis le lancement dans l'espace, en 1957, du premier satellite artificiel, Spoutnik, l'humanité a accompli des progrès majeurs dans l'exploration et l'utilisation de l'espace. L'observation de l'atmosphère et l'exploration lunaire et

(M. Freeman, Royaume-Uni)

interplanétaire constituent la base des sciences de l'environnement. Des progrès importants ont également été réalisés dans le domaine des communications, de la navigation, de la météorologie et de la télédétection. Tous les États ont le droit d'explorer l'espace et de tirer le meilleur parti des possibilités de progresser dans les domaines scientifique, économique, écologique et des communications. Parallèlement à ces usages civils et scientifiques, le champ des activités spatiales nationales dans le domaine de la sécurité n'a cessé de se développer.

Bien que la politique spatiale de notre gouvernement soit essentiellement orientée vers les applications scientifiques et civiles, les retombées scientifiques sont considérables, notamment dans les domaines des communications et de la surveillance par satellite. Mais le nombre de pays participant à des activités spatiales ne cesse de croître et il est donc essentiel que nous évitions les malentendus et la méfiance en favorisant la transparence et la coopération. Cela est particulièrement important au vu des propriétés uniques de l'environnement spatial et des technologies de l'espace.

Bien que d'un accès relativement difficile, l'espace n'est pas si éloigné de nous. Faire fonctionner du matériel dans l'espace peut comporter des risques. Ces risques sont liés aux rayonnements, aux météorites naturelles et aux débris générés par les activités humaines dans l'espace. Et pourtant, une fois placé sur orbite, un satellite peut atteindre des vitesses supérieures à 25 000 kilomètres par heure et faire le tour de la terre jusqu'à 16 fois par jour, constituant ainsi un véhicule idéal pour l'observation de la Terre.

Le droit qu'ont tous les États de partager et utiliser cet environnement commun unique pour le bien et dans l'intérêt de toute l'humanité est un principe juridique universellement accepté. Il appartient à tous les États de faire en sorte que ces droits s'exercent, dans l'intérêt du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le droit international de l'espace repose sur le Traité sur l'espace de 1967, traité dont le Royaume-Uni est dépositaire. Ce traité fixe des limites importantes à l'activité militaire dans l'espace. Il interdit le déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace et toute activité militaire sur la Lune et les autres corps célestes. Le Royaume-Uni demeure un ardent partisan de ce traité. Notre attachement aux efforts menés pour prévenir une course aux armements dans l'espace a également été démontré par notre soutien à la résolution adoptée sur ce point par la Première Commission en octobre dernier.

Mais, avec le développement des activités militaires spatiales, la crainte d'une course aux armements dans l'espace a grandi parmi les États. Certains souhaiteraient des mesures supplémentaires et plus larges de limitation des armements.

Nous prenons acte des préoccupations de nos collègues, mais il n'y a pas de consensus international quant à la nécessité de traités supplémentaires, et il serait difficile à la fois d'adopter et de vérifier une codification juridique plus complète de l'utilisation de l'espace. Cela dit, nous reconnaissons que de nombreux États et partenaires au sein de la Conférence du désarmement souhaiteraient examiner ce sujet dans le cadre de ce qu'ils considèrent comme un programme de travail équilibré au sein de cette instance.

(M. Freeman, Royaume-Uni)

Toutefois, il serait difficile de nous entendre, ne serait-ce que sur les conditions de cette discussion, et un débat serait nécessaire rien que pour y arriver. Les délégations chinoise et russe ont présenté des idées intéressantes sur les définitions dans un document de travail soumis ce mois-ci. Il n'est pas aisé de trouver une définition largement acceptée de ce qui constitue une militarisation ou un armement de l'espace.

Les opinions diffèrent également sur la question de savoir si les armes utilisées à des fins défensives ou pacifiques doivent être classées dans la même catégorie que les moyens spatiaux offensifs ou les systèmes d'attaque contre des objets spatiaux. Il semblerait judicieux de faire une distinction entre les armes offensives et les armes défensives, mais, là encore, les États ne sont pas tous d'accord.

Si nous ne parvenons pas à nous entendre sur les conditions de la discussion, nous aurons du mal à examiner ces questions importantes. En outre, l'espace présente à la fois des difficultés et des possibilités du point de vue de la vérification d'accords de limitation des armements. Les distances considérables, la complexité des technologies auxquelles font appel les systèmes utilisés dans l'espace et la difficulté rencontrée pour distinguer les systèmes utilisés à des fins civiles ou militaires peuvent rendre la vérification particulièrement complexe. En revanche, l'espace est le plus transparent des environnements. Il est ouvert dans toutes les directions.

Compte tenu des difficultés liées à la vérification et à l'adoption de nouveaux traités juridiques, nous avons proposé l'année dernière de réfléchir dans un cadre informel à la possibilité d'adopter un «code de bonne conduite» dans l'espace, similaire à celui qui existe en mer. Il ne serait pas non plus facile de se mettre d'accord sur un tel code, mais ses avantages pourraient être immédiats: il pourrait contribuer notamment à réduire les risques de collisions accidentelles, à prévenir les accidents et à renforcer la sécurité de circulation des satellites. Nous aimerions savoir ce qu'en pensent nos partenaires au sein de la Conférence.

Quoi qu'il en soit, nous nous félicitons de la possibilité qui nous est donnée d'examiner ces importantes questions et, ce faisant, de répondre à l'intérêt manifesté par un grand nombre de nos partenaires.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou, M. Salinas.

M. SALINAS (Pérou) (traduit de l'espagnol): Tout d'abord, je voudrais dire que la délégation péruvienne approuve le contenu de la déclaration faite par l'Ambassadeur de l'Éthiopie au nom du Groupe des 21.

Depuis que l'homme est présent dans l'espace, le droit international qui régit les activités dans ce milieu vise à éviter la conquête, l'appropriation ou la colonisation de l'espace et des corps célestes. En effet, les principes de base acceptés pour la formation de ce droit étaient ceux de liberté, d'égalité, de coopération, de responsabilité et d'utilisation pacifique. Lorsque l'Assemblée générale des Nations Unies a, en 1959, créé le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique pour coordonner les activités dans ce domaine, celui-ci a été expressément chargé de la coopération internationale, de la promotion de la recherche et de l'établissement de programmes de coopération technique. L'objectif était clair: l'espace devait

(M. Salinas, Pérou)

être utilisé à des fins pacifiques, pour le bien de tous. Pour le Pérou, l'espace est le patrimoine commun de l'humanité et doit être respecté en tant que tel. D'où l'importance particulière des trois séminaires/ateliers sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace tenus ces derniers mois à Genève. Lors de ces manifestations, un certain nombre d'intervenants et participants se sont entendus sur l'urgente nécessité de prévenir une course aux armements dans l'espace. Certains ont affirmé qu'il fallait créer une autorité internationale dotée de pouvoirs effectifs dans le domaine de l'utilisation de l'espace, afin de veiller à ce que cette utilisation soit compatible avec les intérêts de tous les peuples de la Terre du point de vue du développement et de la sécurité. Pour diverses raisons, cette question n'est pas purement théorique. À cet égard, permettez-moi ici de vous renvoyer à la notion d'orbite géostationnaire, particulièrement importante dans le domaine de l'espace, qui pourrait bien être considérée comme une ressource naturelle rare, car on ne peut y placer qu'un nombre limité de satellites. Le risque de voir cette orbite accaparée, voire pire encore saturée, par les quelques États qui sont capables de l'utiliser est bien réel pour la majorité des autres États.

Ces différentes considérations ne font que mettre en lumière la grande complexité que présentent pour la communauté internationale les questions touchant l'espace. Il en va du bien-être général de l'humanité et de ses retombées économiques pour tous les États. Le Pérou estime que l'armement de l'espace ne peut avoir qu'un impact négatif sur la paix et la sécurité internationale. Sur la base des prescriptions du Traité sur l'espace de 1967, nous pensons qu'il serait judicieux de négocier un instrument international juridiquement contraignant interdisant le déploiement d'armes dans l'espace. Nous estimons qu'il serait nécessaire d'adopter des lignes directrices permettant d'élaborer une définition du champ d'application d'un tel instrument, tout particulièrement si nous considérons qu'il n'existe encore aucune distinction claire entre espace aérien et espace extra-atmosphérique, et que nous ne savons pas encore précisément ce qu'il faut entendre par «armes» par exemple. Le Pérou, qui a officiellement appuyé la proposition des cinq Ambassadeurs, approuve son contenu, particulièrement en ce qui concerne la nécessité de contribuer activement à la réalisation de l'objectif d'utilisation pacifique de l'espace, en favorisant ainsi la stabilité internationale et le respect du principe de sécurité non diminuée pour tous. La création du comité spécial proposé nous permettra d'examiner les différentes solutions en vue de respecter pleinement la notion d'utilisation pacifique de l'espace.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi de répéter que la délégation péruvienne apprécie particulièrement l'initiative prise par la Chine et la Russie pour tenter d'élaborer des approches susceptibles de déboucher sur un accord international qui protège l'humanité contre le grave danger que constituerait une course aux armements dans l'espace.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Pérou de sa déclaration. L'orateur suivant est le représentant de la Chine, l'Ambassadeur Hu.

M. HU (Chine) (traduit du chinois): Tout d'abord, ma délégation tient à saluer la présence parmi nous de l'Ambassadeur Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Comme mes collègues, nous tenons à adresser nos meilleurs vœux à l'Ambassadeur Volker Heinsberg pour la suite de sa vie professionnelle et personnelle.

La délégation chinoise a toujours attaché une grande importance à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et elle a activement œuvré en faveur de la négociation d'un

(M. Hu, Chine)

instrument juridique international ou de la réalisation d'un travail de fond sur cette question dans le contexte de la Conférence du désarmement. Les principales raisons à cela sont multiples: en premier lieu, l'espace est le patrimoine commun de l'humanité et son importance s'accroît de jour en jour. L'utilisation pacifique de l'espace est indispensable pour les pays qui mènent des activités dans le domaine des communications, de la navigation, des vols spatiaux, de la météorologie, de la télédétection, de la réduction des effets catastrophes et dans d'autres domaines scientifiques et techniques. Les études statistiques montrent qu'à ce jour les pays ont lancé des milliers d'objets spatiaux. Avec le progrès, l'importance de l'espace dans nos vies ne fera qu'augmenter.

En deuxième lieu, il est devenu encore plus urgent de prévenir l'armement de l'espace et une course aux armements dans l'espace. En tant qu'observatoire exceptionnellement bien placé, l'espace acquiert une valeur militaire et stratégique croissante. L'environnement stratégique international de l'après-guerre froide a supprimé l'obstacle à l'exercice d'une suprématie stratégique dans l'espace. De plus, l'essor rapide des sciences et de la technologie a également créé les conditions matérielles permettant à l'espace de devenir le théâtre d'opérations militaires. Les théories et concepts tels que la maîtrise de l'espace et la projection de forces dans l'espace sont en cours de codification. Les travaux de R-D sur les armes spatiales sont en cours. Selon de récentes informations, des politiques d'implantation d'armes dans l'espace sont également à l'étude. La prévention de l'armement de l'espace et d'une course aux armements dans l'espace n'en est que plus urgente.

En troisième lieu, l'implantation d'armes dans l'espace aura un ensemble de conséquences négatives graves. Premièrement, elle perturbera l'équilibre et la stabilité stratégiques, ainsi que la sécurité nationale et internationale, et mettra en péril les instruments existants de limitation des armements, tout particulièrement ceux qui régissent les armes et les missiles nucléaires, ce qui provoquera une course aux armements. De plus, l'implantation et l'utilisation d'armes spatiales feront peser une grave menace sur les installations spatiales, voire sur la biosphère terrestre. L'expérimentation d'armes spatiales sur des orbites proches de la Terre ne fera qu'aggraver le problème déjà préoccupant des débris spatiaux.

En quatrième lieu, le régime juridique international applicable à l'espace comporte des limites intrinsèques. Face au danger d'armement de l'espace et de course aux armements, ces lacunes ne sont que plus évidentes: ce régime ne permet ni d'interdire ni d'empêcher l'implantation et l'utilisation dans l'espace d'armes autres que les armes de destruction massive, et il en est de même pour ce qui est de l'emploi de la force ou de la menace contre des objets spatiaux depuis la Terre. Par ailleurs, certains instruments juridiques ont le défaut de ne pas être universels. Ainsi, le Traité sur la Lune ne compte que 10 Parties contractantes.

Au vu de ce qui précède, on ne peut différer davantage un travail de fond sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, consistant notamment à combler de façon pratique les lacunes du régime juridique international existant et à prévenir l'armement de l'espace et une course aux armements dans l'espace. Mais comment prévenir une course aux armements dans l'espace?

En premier lieu, l'attention de plus en plus importante que la communauté internationale accorde à l'armement de l'espace constitue la base de nos travaux. La communauté internationale a fait de réels efforts pour prévenir l'armement de l'espace et une course aux

(M. Hu, Chine)

armements dans ce milieu. Dans les années 50, l'Assemblée générale des Nations Unies a inscrit à son ordre du jour un point spécifique à cet effet. En 1982, la Conférence du désarmement a également inscrit cette question à son ordre du jour. Pendant 10 ans, de 1985 à 1994, la Conférence a établi un comité spécial sur cette question. Celui-ci a accompli un judicieux travail concernant les définitions, les principes, les instruments juridiques existants, les mesures de confiance, etc. Pendant des années, l'Assemblée générale a adopté à une écrasante majorité des résolutions sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, réaffirmant que la négociation et la conclusion d'un accord international constituaient des tâches prioritaires de la Conférence et invitant celle-ci à reconstituer son comité spécial. Pas un seul État n'a voté contre ces résolutions. Les efforts de la communauté internationale ont permis de jeter les bases d'un travail de fond en la matière.

En deuxième lieu, diverses propositions et suggestions concernant la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, notamment celles de la Chine et de la Russie, apportent des éléments de réflexion. Le travail sur cette question ne part pas de zéro. La communauté internationale dispose d'une multitude de propositions concrètes et viables. En 2002, les délégations chinoise et russe ont soumis un document de travail conjoint (CD/1679) intitulé: «Éléments possibles d'un futur accord juridique international relatif à la prévention du déploiement d'armes dans l'espace et de la menace ou de l'emploi de la force contre des objets spatiaux». Nous espérons que la Conférence du désarmement utilisera ce document de travail comme base pour négocier et conclure un nouvel instrument juridique sur l'espace qui énoncera les obligations suivantes: ne placer sur orbite autour de la terre aucun objet transportant une arme quelle qu'elle soit; ne pas implanter d'armes sur un corps céleste ni dans l'espace de quelque autre manière que ce soit; et ne recourir ni à la menace ni à l'emploi de la force contre des objets spatiaux.

Le document CD/1679 ne cesse d'être étoffé et amélioré. En août 2004, sur la base d'une étude approfondie des avis et propositions formulés par les autres délégations, les délégations chinoise et russe ont distribué deux documents thématiques, l'un sur les instruments juridiques internationaux existants et la prévention de l'armement de l'espace et l'autre sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace et la vérification. Le 9 juin dernier, ces deux délégations ont soumis à la Conférence un autre document sur les questions de définitions concernant les instruments juridiques sur la prévention de l'armement de l'espace. Nous espérons que ces documents contribueront de façon décisive à notre futur travail de fond.

Parallèlement à ces documents, des propositions émanant d'un certain nombre de pays et d'organisations non gouvernementales et portant sur des sujets tels que les mesures de confiance, les règles de conduite dans l'espace, la sécurité des objets spatiaux, la gestion des débris spatiaux, un code de conduite destiné à prévenir les incidents et les pratiques militaires dangereuses dans l'espace, ou encore la renonciation à l'implantation en premier d'armes dans l'espace, renferment toutes des idées intéressantes dans la perspective de nos futures discussions de fond. À cet égard, il convient de noter que l'objectif principal de nos travaux consiste à prévenir et enrayer l'armement de l'espace.

En troisième lieu, on peut mentionner la reconstitution, au sein de la Conférence, d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace en tant que

(M. Hu, Chine)

plate-forme pour nos travaux. La Conférence du désarmement dispose d'un savoir-faire unique en la matière. Nous espérons qu'elle sera capable de se mettre rapidement d'accord sur un programme de travail complet et, en particulier, sur la création d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, de façon à s'acquitter du mandat que l'Assemblée générale lui a confié dans ses résolutions et qui consiste à jouer le rôle essentiel dans la négociation d'un ou plusieurs accords multilatéraux, selon qu'il conviendra, sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace sous tous ses aspects.

Depuis de nombreuses années, la Chine fait d'inlassables efforts pour promouvoir des progrès sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Elle a soumis un grand nombre de documents de travail: CD/579 en 1985, CD/1576 en 1999, CD/1606 en 2000, CD/1645 en 2001, CD/1679 et CD/1682 en 2002. Elle a également été coauteur des projets de résolutions de l'Assemblée générale sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les 21 et 22 mars derniers, le Gouvernement chinois, avec la Russie, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement et la Fondation Simons du Canada, a organisé une conférence internationale sur le thème «Préserver la sécurité spatiale: prévention d'une course aux armements dans l'espace», qui a contribué à approfondir notre compréhension des questions touchant les utilisations pacifiques de l'espace et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Un accord rapide sur un instrument juridique international interdisant le déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux contribuera à préserver le caractère pacifique de l'utilisation de l'espace et la sécurité commune de tous les pays. Unissons nos efforts dans cette noble tâche pour que cet immense espace serve toujours au bien-être de toute l'humanité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Chine de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. da ROCHA PARANHOS (Brésil) (traduit de l'anglais): Ma délégation tient également à souhaiter la bienvenue à M. Abe, Secrétaire général adjoint. Nous tenons aussi à adresser nos meilleurs vœux à l'Ambassadeur de l'Allemagne, Volker Heinsberg, un excellent ami qui s'apprête à nous quitter. Nous lui souhaitons beaucoup de bonheur dans sa nouvelle vie.

En tant que membre du Groupe des 21, nous souscrivons pleinement à la déclaration faite par l'Ambassadeur Yimer au nom de notre groupe.

Ma délégation vous remercie, Monsieur le Président, de nous avoir donné l'occasion d'exposer notre point de vue sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Il s'agit d'une question que le Brésil juge particulièrement d'actualité et qui doit, à ce titre, être traitée par cette instance.

Le Brésil considère le désarmement nucléaire comme la priorité fondamentale de cette instance de négociation. Nous pensons que le désarmement préventif dans l'espace doit être compris dans cette perspective. Dans ce contexte, nous préconisons la création, au sein de la Conférence du désarmement, d'un comité spécial chargé d'examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ce comité spécial devrait opérer avec pour base

(M. da Rocha Paranhos, Brésil)

minimale acceptable la proposition des cinq Ambassadeurs révisée telle qu'elle figure dans le document CD/1693/Rev.1.

Sur un plan plus général, permettez-moi également de réaffirmer qu'un programme de travail équilibré doit comporter la création simultanée des trois autres organes subsidiaires, un sur le désarmement nucléaire – la priorité du Brésil –, un autre sur l'arrêt de la production de matières fissiles et un autre encore sur les garanties de sécurité négatives.

Nous estimons que la Conférence du désarmement devrait s'engager, par la création d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans un processus susceptible d'aboutir à un accord sur l'interdiction totale de l'implantation d'armes dans l'espace, qu'il s'agisse d'armes classiques ou de nouveaux types d'armes.

On assiste, semble-t-il, à une prise de conscience croissante de la nécessité de traiter sur le fond la question de la prévention d'une course aux armements dans le contexte de la Conférence du désarmement, comme l'ont montré les interventions de ce matin, compte tenu de l'évolution technologique récente et des investissements colossaux qui sont prévus dans certains pays et qui risquent, en fait, d'être à l'origine, dans un proche avenir, du déclenchement d'une course aux armements dans l'espace.

De nombreuses questions ont été abordées, y compris celle d'une distinction possible entre «implantation d'armes dans l'espace» (ou «armement de l'espace») et militarisation de l'espace, et celle des définitions d'expressions techniques telles que «espace», «arme spatiale», «objet spatial» et «utilisation pacifique de l'espace». Des études techniques et des éclaircissements complémentaires sont certes nécessaires. Dans ce contexte, nous nous félicitons du document de travail établi par les délégations chinoise et russe sur les questions de définitions concernant les instruments juridiques sur la prévention de l'armement militarisation de l'espace, qui nous a été distribué récemment et qui est actuellement examiné avec attention dans ma capitale. Cette initiative ainsi que d'autres propositions et initiatives, dont celles qui ont été appuyées par la délégation canadienne, font ressortir la nécessité de créer un comité spécial chargé de cette question au sein de cette instance.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Brésil de sa déclaration. L'orateur suivant est le représentant de la Fédération de Russie.

M. SKOTNIKOV (Fédération de Russie) (traduit du russe): Permettez-moi tout d'abord de remercier l'Ambassadeur Volker Heinsberg et de lui adresser mes meilleurs vœux. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à M. Abe, Secrétaire général adjoint.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace constitue, pour la Fédération de Russie, une question prioritaire dans le cadre de la Conférence du désarmement. Il s'agit d'une question essentielle et urgente. L'armement de l'espace est une menace réelle et sérieuse, dont les conséquences seraient particulièrement dramatiques. Les espoirs d'asseoir une domination dans l'espace en employant la force n'est qu'illusion, et de telles ambitions finiraient par diminuer la sécurité de tous les pays sans exception, au lieu de la consolider. Cependant, il est désormais possible d'assurer la sécurité des objets spatiaux, dont nous dépendons de plus en plus largement dans nos vies quotidiennes, en employant des méthodes de prévention non militaires

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

qui permettent d'empêcher le déploiement d'armes dans l'espace. Une de ces méthodes, simple et efficace, consiste à combler les lacunes du droit international de l'espace et à élaborer un nouvel accord juridique international permettant de bloquer effectivement toutes les tentatives visant à implanter des armes de quelque type que ce soit dans l'espace ou à utiliser ou menacer d'utiliser la force contre des objets spatiaux. Nous sommes convaincus qu'un nouvel accord sur la non-implantation d'armes dans l'espace servirait les intérêts de tous les États et principalement, bien entendu, de ceux qui, actuellement au nombre de 130 environ, disposent de leurs propres programmes spatiaux.

C'est précisément pour cette raison que la Russie n'a cessé de préconiser un accord rapide sur un programme de travail pour la Conférence du désarmement, qui a accumulé une riche expérience dans le traitement de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Ceci nous permettrait de reconstituer le Comité spécial chargé de cette question et de mener un travail de fond sur un nouvel accord concernant la non-implantation d'armes dans l'espace. Pour faciliter un consensus sur un programme de travail, la Russie a déclaré qu'elle était prête à ne pas s'opposer aux fameuses initiatives de compromis qui prévoient la création d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace qui n'aurait pas un mandat de négociation, mais plutôt un mandat de délibération. La Russie espère que ses démarches en faveur de cet objectif seront suivies d'autres démarches allant dans le même sens. Nous comprenons qu'avec la reconstitution sous cette forme, d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, il nous faudra convaincre ceux qui ont encore des doutes quant à la nécessité d'un nouvel accord sur cette question qu'un tel accord est justifié, qu'il est possible de le conclure et qu'il profiterait à tous. Nous sommes prêts à nous engager dans un tel effort.

Les principaux paramètres du nouvel accord sur la non-implantation d'armes dans l'espace que nous proposons sont exposés dans le document CD/1679, et certains aspects particuliers font l'objet d'une description plus fouillée dans les trois documents thématiques établis conjointement par les délégations russe et chinoise et distribués à la Conférence. Bien entendu, le contenu de nos propositions n'est pas gravé à tout jamais dans la pierre. Il n'est qu'un moyen d'inviter tous les États intéressés à s'associer à un effort commun de créativité. Notre objectif est de produire un document acceptable par tous. Nous pensons donc que même avec un mandat de délibération, le comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace pourra mener un travail intéressant et intensif, ne serait-ce que parce que bien d'autres pays comme le Canada ou la France ont avancé de nombreuses autres idées et propositions intéressantes.

Certains avancent parfois que les États qui réclament avec le plus d'insistance un nouvel accord juridique international sur la non-implantation d'armes dans l'espace ne sont mus que par des motifs d'ordre tactique ou de relations publiques et tentent ainsi de combler leur retard technologique militaire dans le domaine spatial ou de créer un écran de fumée destiné à masquer leurs propres préparatifs militaires dans l'espace. Un tel discours est contraire à la réalité. Tout a été inversé. Bien entendu, assurer sa propre sécurité est une priorité pour tout État. Si un État commence à déployer des armes dans l'espace, nous devons naturellement réagir. Toutefois, la mise au point d'armes spatiales n'est pas le choix que nous avons fait. Nous avons déjà affirmé qu'à l'heure actuelle et dans un avenir proche la Fédération de Russie ne prévoyait pas de mettre au point des systèmes d'armes spatiales ni d'en implanter dans l'espace. La Russie observe

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

scrupuleusement le moratoire sur l'expérimentation de systèmes antisatellite. L'année dernière, la Russie a déclaré qu'elle ne serait pas la première à implanter des armes de quelque type que ce soit dans l'espace. Notre modération concernant les aspects militaires de l'utilisation de l'espace repose toujours sur l'idée que le déploiement d'armes dans l'espace a des conséquences négatives pour tout le monde et sur la conviction que la sécurité de l'espace, à une période marquée par l'essor rapide des technologies de l'espace et de la coopération internationale, peut et devrait être assurée en respectant les accords juridiques internationaux existants et en élaborant de nouveaux.

Selon nous, le déploiement d'armes dans l'espace n'est pas inéluctable du point de vue technologique. Mais il est de notre ressort d'empêcher l'implantation d'armes dans l'espace et d'orienter le progrès des sciences et techniques vers des voies plus constructives. Après tout, nous avons réussi à nous mettre d'accord sur une interdiction des armes chimiques et biologiques après avoir pris conscience des conséquences catastrophiques de leur utilisation. Nous sommes également parvenus à interdire le déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace. N'oublions pas qu'à l'heure actuelle il n'y a pas une seule arme dans l'espace. Nous ne proposons pas d'interdire ou de limiter de quelque manière que ce soit l'implantation dans l'espace de systèmes qui remplissent des fonctions d'information essentielles, telles que les communications, la surveillance, la navigation, la géodésie, la météorologie et autres, y compris dans le domaine de la défense. Ces systèmes spatiaux peuvent avoir un effet stabilisant, par exemple en permettant de vérifier que les accords de réduction et de limitation des armements sont bien respectés et en assurant la sécurité des activités des forces armées en temps de paix. En d'autres termes, aucun des systèmes actuellement présents dans l'espace ne serait visé par une limitation ou interdiction quelconque. Ce que nous voulons interdire, c'est l'implantation d'armes offensives de quelque type que ce soit dans l'espace. Comme vous le savez, nous avons proposé des définitions spécifiques des termes «déploiement» et «armes».

Les efforts entrepris pour assurer la sécurité de l'espace et les progrès vers un consensus sur l'existence de risques liés à l'implantation d'armes dans l'espace pourraient être facilités par des mesures de transparence et de confiance concernant les activités spatiales. Ces mesures, qui sont importantes en elles-mêmes, pourraient compléter les règles internationales relatives à l'espace et être utilisées pour vérifier le respect des traités existants et des nouveaux traités. Les mesures de confiance applicables par les États sont extrêmement diverses et comprennent notamment celles qui ont un caractère volontaire. Dans ce contexte, permettez-moi de souligner qu'en octobre 1993 le Secrétaire général de l'ONU a établi un rapport détaillé intitulé «Étude sur l'application de mesures de confiance à l'espace extra-atmosphérique» (A/48/305), qui contient une analyse des possibilités que peuvent offrir des mesures de confiance et une description détaillée des mesures spécifiques possibles, sur la base des propositions faites à l'époque par les États. Beaucoup de ces propositions sont encore valides aujourd'hui, même si, au cours des 12 années qui se sont écoulées depuis la publication de l'étude, les choses ont considérablement avancé et s'il est manifestement nécessaire d'actualiser et de moderniser nos idées et concepts en la matière.

La Russie a pris l'initiative de présenter certaines mesures de confiance dans le domaine spatial, et elle espère que les autres États dotés de programmes spatiaux lui emboîteront le pas. Par exemple, nous avons commencé à publier sur Internet des informations détaillées sur les lancements d'objets spatiaux prévus et leurs objectifs.

(M. Skotnikov, Fédération de Russie)

Nous sommes reconnaissants aux États qui ont salué la déclaration de la Russie faisant savoir qu'elle ne serait pas la première à implanter des armes de quelque type que ce soit dans l'espace. Si toutes les grandes puissances spatiales prenaient une mesure politique identique, nous pourrions véritablement contribuer à réduire les raisons d'implanter des armes dans l'espace. Nous invitons une fois encore tous les États dotés d'un potentiel spatial à suivre notre exemple. Aujourd'hui, nous avons le plaisir d'appeler votre attention sur le fait que, la semaine dernière, le 23 juin, les chefs d'État des pays membres de l'Organisation du Traité de sécurité collective – Arménie, Bélarus, Kazakhstan, Kirghizistan, Russie et Tadjikistan – ont officiellement fait savoir qu'ils ne seraient pas les premiers à implanter des armes de quelque type que ce soit dans l'espace.

L'élaboration de mesures de confiance concernant les activités spatiales ne remplacera évidemment jamais la mise au point un instrument juridiquement contraignant destiné à prévenir l'implantation d'armes dans l'espace, mais l'un n'empêche pas l'autre. Il s'agit de deux démarches complémentaires tendant vers un seul et même objectif: la promotion de la sécurité dans l'espace, le renforcement de la confiance mutuelle et de la coopération entre les États et la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

La Conférence du désarmement nous apparaît comme l'instance la mieux adaptée pour travailler sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cette question est la plus importante inscrite à notre ordre du jour. Grâce aux mesures de compromis importantes prises par les délégations russe et chinoise pour parvenir à un accord sur un programme de travail, il y a pratiquement accord sur un mandat mutuellement acceptable d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Mais avant même que ce comité ne reprenne ses travaux, nous pouvons préparer des suggestions, des propositions et des documents de travail pour mener une étude approfondie de questions spécifiques. Nous espérons parvenir à un accord aussi large que possible sur les questions touchant la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous entendons continuer à réfléchir intensément sur cette question.

Nous profitons de l'occasion pour appeler l'attention sur un résumé établi par l'UNIDIR et consacré à la conférence internationale organisée sur le thème «Préserver la sécurité spatiale: prévention d'une course aux armements dans l'espace», résumé qui rend compte de façon relativement détaillée des principales évaluations, idées et propositions formulées lors de cette manifestation. Cette conférence importante, largement représentative, qui s'est déroulée dans cette salle en mars 2005, a été organisée par les missions russe et chinoise de concert avec l'UNIDIR et la Fondation Simons du Canada. Nous pensons que ce rapport est particulièrement utile dans la perspective de nos futurs travaux sur cette question. C'est pourquoi le résumé établi par l'UNIDIR sera publié comme document officiel de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Fédération de Russie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan, M<sup>me</sup> Janjua.

M<sup>me</sup> JANJUA (Pakistan) (traduit de l'anglais): Permettez-moi, au nom de la délégation pakistanaise, d'adresser tous nos vœux de succès à l'Ambassadeur Heinsberg dans ses futures fonctions. Il va beaucoup manquer à la Conférence du désarmement. Nous souhaitons également

(M<sup>me</sup> Janjua, Pakistan)

la bienvenue à la Conférence aujourd'hui à M. Abe, Secrétaire général adjoint. Nous souscrivons pleinement à la déclaration faite au nom du Groupe des 21 par l'Ambassadeur Yimer.

Nous nous félicitons de l'occasion qui nous est offerte d'aborder en détail la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, inscrite à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement depuis 1982. Faute d'accord sur un programme de travail, les activités informelles dignes d'intérêt qui ont été consacrées à cette question se sont multipliées, mettant ainsi en évidence la nécessité de traiter la question de la non-implantation d'armes dans l'espace.

La révolution technologique et ses réalisations humaines incroyables nous rendent plus dépendants des utilisations pacifiques de l'espace. Dans le même temps, les craintes vont grandissant quant au risque d'armement de l'espace. Le Groupe des 21 a maintes fois fait part de sa préoccupation concernant les répercussions négatives qu'auraient la mise au point et le déploiement de systèmes balistiques de défense antimissile et les efforts faits pour acquérir des moyens technologiques militaires de pointe susceptibles d'être déployés dans l'espace. Nous pensons qu'un tel déploiement peut saper le consensus international qui règne depuis 1967 à propos des utilisations pacifiques de l'espace et déclencher une course aux armements dans l'espace.

Le Traité sur l'espace de 1967 reflète le consensus international concernant «l'intérêt que présente pour l'humanité tout entière le progrès de l'exploration et de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques». Cependant, ce régime juridique multilatéral n'interdit que l'implantation d'armes de destruction massive dans l'espace. Il convient donc de prendre en compte les nouveaux armements perfectionnés, dont le potentiel de destruction est considérable.

Nous partageons l'avis que les instruments juridiques internationaux existants ne suffiront pas à prévenir l'armement de l'espace, de même qu'ils ne suffisent pas à empêcher l'expérimentation, l'implantation et l'utilisation d'armes autres que les armes de destruction massive dans l'espace, qu'ils ne prennent pas en compte la menace ou l'utilisation de la force depuis la Terre contre des objets spatiaux et qu'ils ne sont pas universels.

Dans sa résolution 59/65 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, résolution dont nous nous étions portés coauteurs, l'Assemblée générale des Nations Unies a affirmé la nécessité de consolider le régime applicable à l'espace, le renforcer et le rendre plus efficace et a indiqué qu'il importait de respecter strictement les accords existants.

Dans le cadre des efforts qu'elles ont entrepris pour maintenir l'attention sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la Chine et la Russie ont, au cours des dernières années écoulées, distribué des documents utiles. Ces documents, qui traitent des éléments possibles d'un accord international et renferment une compilation de commentaires et de définitions, constituent un apport intellectuel à l'examen d'un possible futur régime juridique en la matière.

Dans sa proposition de programme de travail pour la Conférence du désarmement, publiée sous la cote CD/1570, le Groupe des 21 réclame la création d'un comité spécial chargé de

(M<sup>me</sup> Janjua, Pakistan)

négociier des mesures spécifiques et concrètes en vue de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Le Pakistan appuie la proposition des cinq Ambassadeurs comme un compromis prévoyant la création d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace ayant pour mandat d'identifier et examiner les propositions concernant les mesures de confiance ou de transparence, les principes généraux, les engagements conventionnels et l'élaboration d'un régime susceptible d'empêcher une course aux armements dans l'espace, y compris la possibilité de négocier un instrument international pertinent.

Considérant l'importance de l'espace pour le développement humain, nous estimons qu'il y a lieu de commencer à travailler pour combler les lacunes des règles juridiques internationales actuelles qui régissent les activités spatiales. C'est pourquoi nous acceptons: premièrement, comme l'a recommandé en 1993 le Groupe d'experts gouvernementaux, qu'il soit envisagé de continuer à élaborer des règles juridiques, chaque fois qu'il y a lieu, pour prendre en compte les nouvelles évolutions des technologies spatiales et l'universalisation croissante de l'intérêt suscité par leurs applications; deuxièmement, que la Conférence du désarmement joue le rôle principal dans la négociation d'un ou plusieurs accords multilatéraux sur la prévention, sous tous ses aspects, d'une course aux armements dans l'espace; et, troisièmement, que le travail accompli par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace soit utilisé pour élaborer de nouveaux cadres juridiques.

Enfin, nous saluons le travail réalisé par un groupe de pays, dont la Chine, la Russie et le Canada, dans le cadre d'efforts visant à atteindre l'objectif d'une utilisation pacifique de l'espace. L'idée de lier la notion de sécurité de l'espace à la nécessité pour la communauté internationale de garantir un accès sûr et équitable à l'espace dans l'optique d'une utilisation pacifique pourrait constituer un point de départ intéressant pour nos discussions.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante du Pakistan de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à la représentante de la Suède, l'Ambassadrice Borsiin Bonnier.

M<sup>me</sup> BORSIIN BONNIER (Suède) (traduit de l'anglais): Comme mes collègues, je suis heureuse de voir M. Abe parmi nous aujourd'hui. Je profite également de l'occasion pour adresser à l'Ambassadeur Volker Heinsberg mes meilleurs vœux de succès dans ses nouvelles et importantes fonctions.

L'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes, est un environnement fragile. L'exploration et l'utilisation de l'espace doivent profiter à toute l'humanité. L'accès à l'espace et son utilisation doivent être sûrs et viables sans menace et agression depuis l'espace.

La menace que représente une possible implantation d'armes dans l'espace et le risque de course aux armements qui en découlerait préoccupent mon gouvernement au plus haut point. C'est pourquoi la Suède est partisane d'un régime clair qui permette de prévenir ces menaces contre notre sécurité commune sur Terre ou contre les utilisations pacifiques de l'espace.

(M<sup>me</sup> Borsini Bonnier, Suède)

Dans ce contexte, nous nous félicitons de la déclaration unilatérale de la Fédération de Russie, qui a indiqué qu'elle ne serait pas la première à déployer des armes dans l'espace, et pensons que sa proposition concernant des mesures de confiance mérite d'être examinée plus avant.

La Suède appuie depuis longtemps la création, au sein de la Conférence du désarmement, d'un comité spécial chargé d'examiner la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, comme prévu dans la proposition des cinq Ambassadeurs et dans le «document de réflexion».

L'année dernière, au cours de la séance plénière officielle consacrée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la Suède a proposé que, dans un premier temps, la Conférence du désarmement tienne des réunions techniques officielles avec la participation d'un cercle élargi d'acteurs dans le domaine spatial. Nous demeurons persuadés que toutes les discussions portant sur la non-implantation d'armes dans l'espace doivent avoir lieu avec la participation d'un cercle élargi d'intervenants. L'activité spatiale dans son ensemble, qu'elle soit civile ou militaire, met en jeu différents acteurs, et il serait important de connaître leurs divers points de vue. Les activités spatiales ayant souvent une double nature et une dimension multisectorielle, les discussions en la matière seraient considérablement enrichies si une perspective plus globale leur était donnée.

Compte tenu du caractère urgent de la question, les réunions techniques officielles sont bien entendu insuffisantes. Des discussions ambitieuses doivent viser à mettre au point un mécanisme ou un instrument interdisant clairement tout déploiement d'armes dans l'espace.

Cependant, nous devons veiller à ne pas compliquer le travail précieux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique de l'ONU (COPUOS). L'actuel régime juridique applicable aux utilisations pacifiques de l'espace est extrêmement utile et ne doit pas être mis à mal. Au contraire, les processus parallèles visant à prévenir le déploiement d'armes dans l'espace et à promouvoir ses utilisations pacifiques doivent créer des synergies. L'année dernière, devant la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans le contexte de la réforme de l'ONU, nous avons proposé d'inviter le secrétariat (Bureau des affaires spatiales (OOSA)) à informer la Première Commission des travaux réalisés dans le cadre du COPUOS, tout particulièrement en ce qui concerne le processus de suivi de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III). Nous demeurons persuadés que la Première Commission comme la Conférence du désarmement auraient tout à gagner d'un tel échange d'informations.

Au cours des discussions sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, la dimension globale de la sécurité des activités spatiales doit être prise en compte. Dans ce contexte, nous nous félicitons du projet d'indicateurs de la sécurité spatiale.

Faute d'ouverture rapide de discussions de fond en la matière dans le cadre de la Conférence du désarmement, il faudra envisager d'autres voies et d'autres formes de discussion, notamment celles qui pourraient être retenues par l'Assemblée générale des Nations Unies. Mais nous espérons encore qu'il sera possible d'avancer sur cette question à la Conférence, qui est le cadre le mieux adapté.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie la représentante de la Suède de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Italie, M. De Benedictis.

M. DE BENEDICTIS (Italie) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue parmi nous à M. Abe, Secrétaire général adjoint, et d'adresser nos remerciements à l'Ambassadeur Heinsberg pour son action continue et efficace à la Conférence du désarmement. Je lui adresse mes meilleurs vœux.

Nous sommes heureux de participer aujourd'hui à la discussion consacrée à la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, question que de nombreux membres de la Conférence jugent prioritaire pour la Conférence du désarmement.

Sur une question aussi importante, l'Italie se sent totalement liée à la position, à la stratégie et aux intérêts de l'Union européenne. L'Union est activement engagée dans des programmes spatiaux civils et dépend de plus en plus de l'espace pour son développement économique et industriel, ainsi que pour sa sécurité.

Dans un livre blanc publié en novembre 2003, la Commission européenne dresse un tableau de l'évolution des activités spatiales européennes et décrit l'espace comme une nouvelle frontière pour une Union qui s'élargit.

L'année dernière, l'Italie, comme ses partenaires de l'Union européenne, a voté pour la résolution 59/65 de l'Assemblée générale sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, et je crois qu'il s'agit d'une question à traiter dans le cadre de la Conférence du désarmement.

La question de l'espace n'est pas nouvelle: les spécialistes ont énuméré au moins sept traités essentiels régissant cette question et six instances internationales traitant du sujet. Comme l'ont rappelé d'autres délégations, le Traité sur l'espace de 1967 énonce déjà les principes qui régissent les activités des États dans le domaine de l'exploration et de l'utilisation de l'espace, mais il faut consolider et renforcer le régime institué par ce traité et améliorer son efficacité.

L'Italie prend acte du rapprochement, déjà souligné par d'autres délégations, des vues concernant l'élaboration de mesures pour renforcer la transparence, la confiance et la sécurité des utilisations pacifiques de l'espace. Nous pensons que la sécurité de l'espace est étroitement liée à l'instauration d'une discipline en matière de lancement de missiles balistiques. Les lancements de missiles sans notification préalable, comme nous l'avons vu ces dernières années, peuvent susciter des craintes majeures pour la sécurité internationale et régionale. C'est pourquoi, tout en prônant la prévention d'une course aux armements dans l'espace, nous sommes d'ardents partisans de la mise en place de mesures de transparence et de confiance susceptibles d'aboutir à des négociations ou de les compléter. L'adhésion universelle au Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques et la mise en œuvre effective de cet instrument constitueraient un pas important dans cette direction.

Nous nous félicitons de certains faits marquants intervenus à la Conférence depuis le 7 août 2003, date à laquelle les délégations russe et chinoise ont accepté certains ajustements sur la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans le but de faciliter l'adoption par la Conférence d'un programme de travail. Permettez-moi de rappeler les

(M. De Benedictis, Italie)

deux séminaires organisés en mars 2004 et les 21 et 22 mars derniers, au cours desquels des propositions intéressantes ont été faites, notamment sur un éventuel code de conduite dans l'espace. Nous saluons également la proposition russo-chinoise présentée dans le document de travail daté du 9 juin 2005, déjà cité et portant sur les «questions de définitions concernant les instruments juridiques sur la prévention de l'armement de l'espace».

Enfin, pour des raisons liées au fonctionnement de la Conférence, nous sommes prêts, comme de nombreuses autres délégations, à appuyer la création d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, en application du paragraphe 4 du document CD/1693/Rev.1. Aux termes de ce document, le comité spécial devra identifier et examiner, sans restrictions, toutes questions ou propositions précises qui pourraient porter notamment sur des mesures de confiance ou de transparence, des principes généraux, des engagements conventionnels et des éléments d'un régime susceptible d'empêcher une course aux armements dans l'espace, y compris la possibilité de négocier un instrument juridique international pertinent.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Italie de sa déclaration. L'orateur suivant est le représentant de la Nouvelle-Zélande, l'Ambassadeur Caughley.

M. CAUGHLEY (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais): Monsieur le Président, permettez-moi d'associer ma délégation aux chaleureuses paroles de bienvenue que vous avez adressées à M. Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, et aussi de m'associer à l'hommage que vous avez rendu à l'Ambassadeur Heinsberg, à qui j'adresse mes meilleurs vœux pour l'avenir.

Ma délégation ne peut s'empêcher de faire une analogie entre le thème important d'aujourd'hui et l'Antarctique. En 1959, la volonté des États de protéger l'environnement vierge et unique de l'Antarctique a abouti à la signature du Traité sur l'Antarctique. Ce traité a permis de faire en sorte que cette partie du monde ne soit utilisée qu'à des fins pacifiques et, surtout, y a interdit toute activité à caractère militaire. L'espace est aussi un environnement unique dont la militarisation ne servira pas mieux l'humanité que celle de l'Antarctique.

La Nouvelle-Zélande est une ardente partisane de l'examen d'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous nous félicitons du travail accompli ces dernières années par le Canada, la Chine et la Russie pour progresser sur cette question. La prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui constitue le troisième point de l'ordre du jour de la Conférence, est, de toute évidence, une question essentielle dans l'activité de cette instance.

Le cadre juridique d'un traité sur cette question est fixé par le Traité sur l'espace. En nous appuyant sur ce cadre juridique, nous pourrions plus facilement atténuer un certain nombre de préoccupations internationales de premier ordre: préoccupations concernant les répercussions de l'accroissement des financements et de la recherche concernant les systèmes de défense antimissile intégrant des systèmes d'armements basés dans l'espace; préoccupations de ceux qui souhaitent une interdiction des armes spatiales offensives; préoccupations quant à la protection des systèmes vitaux déployés pour prévenir la prolifération, tels que les systèmes à imagerie par satellite de surveillance permettant de repérer des activités de mise au point d'armes de

(M. Caughley, Nouvelle-Zélande)

destruction massive; et, enfin et surtout, volonté d'empêcher une course aux armements forcément coûteuse et destructrice pour la sécurité internationale.

Nous comptons sur un renforcement des engagements en faveur de la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Les conséquences d'une telle course font à l'évidence de ce problème un enjeu pour chaque pays. Ma délégation est prête à se mettre au travail sur cette question essentielle, suivant les modalités exposées dans le «document de réflexion», dans le cadre d'un programme de travail ouvert, ou de quelque autre manière qui permette de prévenir une course aux armements dans l'espace plutôt que de devoir la contenir, pour reprendre l'idée émise tout à l'heure par l'Ambassadrice de Sri Lanka.

La patience les uns envers les autres dans l'intérêt de la sécurité de tous et non de la sécurité nationale, et la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'espace, comme dans le cas du Traité sur l'Antarctique, doivent à l'évidence devenir pour nous un mot d'ordre.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, M. Valle Fonrouge.

M. VALLE FONROUGE (Argentine) (traduit de l'espagnol): La délégation argentine s'associe aux paroles de bienvenue adressées à M. Abe, Secrétaire général adjoint, et fait ses adieux à l'Ambassadeur Heinsberg, en le remerciant de son travail et en lui souhaitant un plein succès dans ses futurs travaux.

Tout d'abord, j'aimerais souligner l'attachement de l'Argentine à l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques. La Commission nationale des activités spatiales, qui est placée sous l'égide du Ministère des affaires étrangères, du commerce international et des cultes, met en œuvre le Plan spatial national de l'Argentine pour 1997-2008, qui a bénéficié d'une administration civile continue et transparente sous les divers gouvernements qui se sont succédé depuis son lancement, en 1991, illustrant la politique menée par l'État en matière spatiale. Cette commission participe à des activités de coopération internationale dans le domaine spatial, sur la base d'un partenariat équitable, et l'Argentine a signé des accords de coopération avec d'autres gouvernements et avec des agences spatiales.

Il y a quatre ans, l'Assemblée générale des Nations Unies a souligné le rôle primordial de la Conférence du désarmement dans la négociation d'un accord sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous sommes favorables à la création d'un organe subsidiaire chargé d'étudier des principes généraux, des mesures de confiance et la mise en place d'un régime susceptible d'empêcher une course aux armements dans l'espace. Nous considérons que ce travail peut être réalisé par la Conférence du désarmement sur la base du mandat énoncé dans la proposition des cinq Ambassadeurs et dans le document de réflexion officieux qui nous a été distribué par l'Ambassadeur Sanders, des Pays-Bas. Nous sommes favorables à un découplage des thèmes couverts par ces propositions, parce que nous estimons que chaque thème doit être traité indépendamment des autres, en fonction de sa contribution au désarmement et de son intérêt pour la paix et à la sécurité internationales, et non en fonction des autres thèmes couverts par le programme en question.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant du Mexique, l'Ambassadeur Macedo.

M. MACEDO (Mexique) (traduit de l'espagnol): Comme les autres délégations, nous souhaitons la bienvenue à M. Abe, Secrétaire général adjoint. La délégation mexicaine souscrit à la déclaration faite au nom du Groupe des 21 par l'Ambassadeur Yimer, de l'Éthiopie.

Le Mexique considère que l'exploration et l'utilisation de l'espace, en particulier de la Lune et des autres corps célestes, ne doivent être réalisées qu'à des fins pacifiques, au profit de tous les pays, quel que soit leur stade de développement scientifique ou économique, sans diminuer la sécurité d'un quelconque pays, dans le respect de l'esprit et de la lettre du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Le Mexique a pour mémoire présenté ses convictions en la matière devant les Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que devant le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses deux sous-comités.

Le Mexique attache une grande importance aux efforts faits pour prévenir la militarisation de l'espace et promouvoir la coopération internationale en matière d'utilisations pacifiques de l'espace en raison des avantages considérables que les technologies spatiales ont apportés pour le développement de la communauté internationale. Mon pays craint tout particulièrement que les progrès scientifiques et techniques réalisés dans l'exploration et l'utilisation de l'espace rendent un jour possible le déploiement unilatéral de systèmes nationaux de défense antimissile ou d'autres systèmes militaires, ce qui pourrait déclencher une course aux armements, surtout parce que, aussi précieux soit-il, le régime juridique applicable à l'espace ne suffit pas à garantir la non-militarisation de l'espace et doit donc être renforcé.

Le Mexique pense que les points de vue, les moyens et les initiatives relatifs à la prévention d'une course aux armements dans l'espace ont considérablement évolué depuis la publication, il y a 15 ans, de l'«Étude sur l'application de mesures de confiance à l'espace extra-atmosphérique», et qu'il est maintenant temps d'élaborer des approches et des dispositions internationales nouvelles et plus détaillées en la matière. Le Mexique partage nombre des craintes qui ont été exprimées par divers États quant aux conséquences dramatiques que la militarisation de l'espace aurait sur la paix et la sécurité internationales, ainsi qu'à l'urgence nécessaire d'élaborer des mesures propres à renforcer la transparence, la confiance et la sécurité dans le domaine de l'utilisation de l'espace, particulièrement en ce qui concerne la vérification. Le Mexique demande instamment aux États membres de la Conférence du désarmement de s'efforcer de parvenir à des accords sur ce point, dans un esprit de coopération, afin que l'espace demeure le patrimoine commun de l'humanité, un milieu sans course aux armements. Dans ce contexte, tout en jugeant qu'il faut ouvrir des négociations sur un accord en la matière dans le cadre de cette instance, ma délégation estime que le mandat énoncé dans la proposition des cinq Ambassadeurs représente la formule de compromis la plus viable pour commencer nos travaux.

Enfin, j'aimerais dire que mon pays se félicite de la déclaration faite par la Fédération de Russie dans le cadre de la dernière session de l'Assemblée générale, déclaration qu'elle a rappelée ici même aujourd'hui et dans laquelle elle s'est engagée à ne pas être la première

(M. Macedo, Mexique)

à déployer d'armes de quelque type que ce soit dans l'espace. Nous espérons que les autres puissances spatiales suivront cet exemple.

Je ne puis terminer mon intervention sans adresser à l'Ambassadeur Heinsberg nos meilleurs vœux, au nom de ma délégation et en mon propre nom, et lui souhaiter un plein succès dans ses nouvelles fonctions, dont il s'acquittera, nous en sommes persuadés, avec le talent et le dévouement que nous lui connaissons.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant du Mexique de sa déclaration. L'orateur suivant est le représentant de la République de Corée, l'Ambassadeur Park.

M. PARK (République de Corée) (traduit de l'anglais): Permettez-moi tout d'abord de souhaiter un plein succès à l'Ambassadeur Heinsberg dans ses nouvelles fonctions, et de souhaiter la bienvenue à M. Abe.

La République de Corée a, à maintes reprises, appuyé les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, qui soulignent la nécessité de développer et renforcer les mesures de prévention d'une course aux armements dans l'espace et invitent les grandes puissances spatiales à s'abstenir de tout acte contraire au maintien du caractère pacifique de l'espace.

Sur la base de ce principe, nous sommes prêts à participer, dans le cadre de la Conférence du désarmement, aux discussions visant à déterminer si les actuels traités sur l'espace sont suffisants et à examiner les types de nouvelles mesures qui pourraient être mises en œuvre dans le cadre d'une formule pratique et souple, sur la base de l'initiative proposée par l'Ambassadeur Sanders, des Pays-Bas, par exemple.

Compte tenu de la complexité de la question de l'espace, nous pensons que des approches progressives et pragmatiques sont souhaitables à ce stade. C'est ainsi qu'avant même de nous mettre d'accord sur un programme de travail, ma délégation souhaiterait que soit examinée l'idée de mettre au point des mesures de confiance dans le domaine de l'espace ou toute autre mesure provisoire viable pour renforcer les régimes existants, afin d'améliorer la sécurité des activités spatiales, de prévenir les utilisations militaires de l'espace et de promouvoir la coopération dans les domaines scientifique et civil.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République de Corée de sa déclaration. Je donne maintenant la parole à M. Ali, représentant de la République arabe syrienne.

M. ALI (République arabe syrienne) (traduit de l'arabe): Permettez-moi de m'associer aux précédents orateurs pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Abe, Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement. Par ailleurs, ma délégation s'associe également à la déclaration faite par S. E. l'Ambassadeur de l'Éthiopie au nom du Groupe des 21. Enfin, Je tiens à exprimer l'appui de ma délégation à la déclaration de S. E. l'Ambassadeur de la Chine et à celle de S. E. l'Ambassadeur de la Fédération de Russie.

(M. Ali, République arabe syrienne)

La Syrie figure parmi les pays qui ont appuyé le document de travail sino-russe publié sous la cote CD/1679 et daté du 28 juin 2002. Ce document de travail présente les éléments fondamentaux qui pourraient figurer dans une convention internationale sur la non-prolifération d'armes dans l'espace et sur la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux. Nous nous félicitons du document de travail présenté par les délégations chinoise et russe le 9 juin 2005 et consacré à certains aspects techniques.

Nous pensons que la conclusion d'une nouvelle convention sur la base de l'initiative précitée est devenue urgente pour toute l'humanité. C'est pourquoi nous demandons une nouvelle fois la création d'un comité spécial chargé d'examiner cette question conformément à la proposition des cinq Ambassadeurs, qui constitue la meilleure base pour adopter un programme de travail équilibré et complet pour la Conférence du désarmement.

Enfin, Monsieur le Président, permettez-moi d'adresser à S. E. l'Ambassadeur Heinsberg les remerciements de ma délégation pour avoir tenté de rationaliser les travaux de la Conférence du désarmement. Il va beaucoup nous manquer, mais nous sommes convaincus que la logique allemande continuera à nous être utile dans nos futurs travaux. Nous souhaitons à l'Ambassadeur Heinsberg un plein succès dans les nouvelles fonctions qu'il s'apprête à exercer au nom de son grand pays, l'Allemagne.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de sa déclaration. L'orateur suivant est le représentant de la Malaisie, M. Wan Aznainizam Yusri.

M. WAN AZNAINIZAM YUSRI (Malaisie) (traduit de l'anglais): Tout d'abord, permettez-moi, au nom de ma délégation, de m'associer aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue à M. Abe, Secrétaire général adjoint, et souhaiter un plein succès à l'Ambassadeur Heinsberg dans ses nouvelles fonctions. La Malaisie saisit cette occasion pour s'associer à la déclaration faite tout à l'heure par l'Éthiopie au nom du Groupe des 21.

Depuis le premier voyage d'un être humain dans l'espace, en 1961, et sur la Lune, en 1965, un certain nombre d'évolutions ont marqué les technologies spatiales, notamment dans les domaines stratégique et militaire. Au vu de l'actuelle intensification des travaux de recherche et d'expérimentation sur les armes et systèmes d'armes basés dans l'espace que mènent les grandes puissances spatiales, il devient urgent pour la Conférence de traiter le risque d'une course aux armements dans l'espace.

En 2004, à sa cinquante-neuvième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à une écrasante majorité la résolution 59/65 sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace, dans laquelle elle invite une nouvelle fois la Conférence du désarmement à reconstituer son comité spécial sur cette question et reconnaît le rôle primordial que la Conférence doit jouer dans la négociation sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Cent soixante-dix-huit pays ont voté pour la résolution, et pas un seul n'a voté contre, ce qui témoigne de l'aspiration commune et de la demande pressante de la communauté internationale en faveur de la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

(M. Wan Aznainizam Yusri, Malaisie)

Les instruments juridiques internationaux relatifs à l'espace, tels que le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes, interdisent le déploiement d'armes de destruction massive dans l'espace, mais aucun d'eux n'interdit complètement l'expérimentation, le déploiement et l'utilisation des autres armes ou systèmes d'armes. Dans les circonstances actuelles, les mesures et instruments existants ne suffisent pas à prévenir une course aux armements dans l'espace. Nous sommes fermement convaincus que seul un instrument juridique interdisant le déploiement d'armes dans l'espace et la menace ou l'emploi de la force contre des objets spatiaux peut éliminer la menace naissante d'armement de l'espace.

Dans l'esprit du paragraphe 77 du document final publié à l'issue du treizième Sommet du Mouvement des pays non alignés, la Malaisie tient à réaffirmer son appui à la reconstitution d'un comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La Conférence a examiné un certain nombre de questions importantes en la matière dans le cadre de cet organe, qui a fonctionné de 1985 à 1994. Toutefois, depuis 1994, la Conférence n'a pas réussi à le reconstituer, faute d'accord sur son programme de travail.

En ce qui concerne les instruments qui ont été proposés sur ce sujet, la Malaisie estime qu'outre les éléments proposés dans le document CD/1679, daté du 27 juin 2002, la coopération et l'assistance en matière d'utilisations pacifiques de l'espace devraient occuper une place de premier plan. Il est également proposé, à titre de mesure complémentaire de confiance, qu'un moratoire soit décrété sur les essais et le déploiement de tous les types d'armes dans l'espace.

En conclusion, la Malaisie souhaite réaffirmer que la prévention d'une course aux armements dans l'espace devrait être assurée au moyen d'un instrument juridiquement contraignant. Il faut reconnaître que l'espace constitue le patrimoine commun de l'humanité et qu'il ne devrait être exploré et utilisé qu'à des fins pacifiques. Si elle n'est pas jugulée, l'intensification des activités militaires dans l'espace pourrait bien déclencher une course aux armements néfaste pour la paix et l'avenir de l'humanité.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de la Malaisie de sa déclaration. Je donne maintenant la parole au représentant de Cuba, M. González.

M. GONZÁLEZ (Cuba) (traduit de l'espagnol): Ma délégation tient à s'associer aux autres délégations pour souhaiter la bienvenue à l'Ambassadeur Abe, Secrétaire général adjoint, et faire ses adieux à l'Ambassadeur Heinsberg, de l'Allemagne.

Tout d'abord, je tiens à dire que ma délégation souscrit pleinement à la déclaration faite par le représentant de l'Éthiopie au nom du Groupe des 21, qui a essentiellement réaffirmé que ses membres étaient favorables à la création d'un comité spécial chargé de négocier des mesures spécifiques et concrètes pour prévenir une course aux armements dans l'espace. Cette position s'inscrit pleinement dans le cadre de la proposition sur le programme de travail que le Groupe des 21 a soumis à la Conférence en 1999 et qui est publiée sous la cote CD/1570, proposition dont la Conférence reste saisie, comme l'a souligné S. E. l'Ambassadeur de l'Éthiopie. Il a une nouvelle fois été démontré que ce ne sont pas les membres du Groupe des 21 qui s'opposent à l'ouverture de négociations de fond, dans le cadre de la Conférence du désarmement, sur les questions que la communauté internationale a identifiées comme prioritaires dans diverses

(M. González, Cuba)

résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies. Cuba estime qu'il est primordial d'éviter que le problème que nous rencontrons aujourd'hui sur Terre du fait de l'existence d'armes de destruction massive et d'autres types d'armes ne se reproduise dans l'espace, faute de quoi ledit problème s'aggraverait et prendrait davantage d'ampleur.

Cuba s'est toujours opposée à la course aux armements, que ce soit dans l'espace ou ailleurs. Nous demeurons convaincus que l'exploration et l'utilisation de l'espace doivent conserver un caractère exclusivement pacifique, et que leurs retombées doivent profiter à tous les pays par le biais de la coopération internationale. L'espace est le patrimoine commun de l'humanité. Cette question est régie par un nombre limité d'accords internationaux, dont le plus remarquable est le Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes. Ce traité, entre autres dispositions, interdit de déployer dans l'espace des armes nucléaires et tout autre type d'armes d'extermination massive, mais pas les autres catégories d'armes. Il n'existe aucun accord multilatéral juridiquement contraignant qui interdise le déploiement dans l'espace d'armes autres que les armes d'extermination massive. Certains font valoir qu'il est inutile d'élaborer un tel instrument international, car il n'y a pas de course aux armements dans l'espace. Cependant, nous assistons avec inquiétude à un processus de militarisation de ce milieu, qui est en train de créer les conditions qui permettraient de déployer des armes dans l'espace. Nous sommes également préoccupés par les conséquences négatives de la mise au point et du déploiement de systèmes de défense reposant sur des missiles antimissile balistiques et des efforts faits pour acquérir des moyens militaires de pointe susceptibles d'être implantés dans l'espace, ce qui a conduit notamment à une détérioration encore plus grande du climat international dans le domaine de la promotion du désarmement et du renforcement de la sécurité internationale. L'abrogation du Traité sur les systèmes antimissile balistiques compromet davantage encore la stabilité stratégique et la prévention d'une course aux armements dans l'espace. La mise en place d'un système national de défense antimissile pourrait déclencher une course aux armements et favoriser la mise au point de systèmes balistiques plus sophistiqués, ainsi qu'une augmentation du nombre d'armes nucléaires.

Cuba est favorable à l'adoption d'un programme de travail équilibré intégrant les priorités et les intérêts de tous les États membres de la Conférence du désarmement et portant, notamment, sur la création d'un comité spécial sur le désarmement nucléaire, première des priorités de mon pays. Pendant ces journées de débat, nous avons entendu avec inquiétude des orateurs affirmer que l'ordre du jour de la Conférence du désarmement était obsolète parce qu'il était le produit de l'ère dite de la guerre froide, alors que dans le même temps, l'adoption de mesures de non-prolifération des armes de destruction massive est mise en avant au détriment des mesures de désarmement. Il est évident que ce qui n'existe pas ne peut proliférer. La seule façon d'éviter la prolifération des armes nucléaires et des autres armes d'extermination massive consiste donc à les éliminer totalement. Les puissances nucléaires ont une responsabilité plus grande pour ce qui est du désarmement nucléaire, car ce sont elles qui possèdent les armes nucléaires. En fait, tant que les armes nucléaires existeront, ces États seront des sources potentielles de prolifération. Si la Conférence du désarmement maintient à son ordre du jour des questions qui remontent à l'époque d'affrontements Est-Ouest, c'est parce que les problèmes demeurent et, pire encore, se sont même aggravés depuis la fin de cette époque.

(M. González, Cuba)

Les États dotés d'armes nucléaires ne sont pas tous favorables à la création d'un comité chargé de négocier sur un désarmement nucléaire. Ils ne souhaitent pas non plus tous négocier des mesures spécifiques et concrètes visant à prévenir une course aux armements dans l'espace. Étrange coïncidence: un de ces États a, dans un contexte différent, empêché la poursuite des négociations sur des mesures de vérification supplémentaires destinées à renforcer la Convention sur les armes biologiques, occasionnant ainsi un sérieux recul pour cet instrument juridique international. D'un autre côté, de nouvelles approches ont été élaborées, qui font une plus large place à l'arme nucléaire dans le cadre de stratégies de sécurité encourageant la mise au point de nouveaux types d'armes nucléaires et avançant des arguments en faveur de leur utilisation. Ces exemples, auxquels s'ajoutent tous ceux que je n'ai pas mentionnés pour ne pas trop prolonger mon intervention, démontrent la pertinence des points de l'ordre du jour de la Conférence et l'urgente nécessité d'adopter un programme de travail qui permette de les examiner en profondeur.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration. La liste des orateurs d'aujourd'hui est terminée. Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade? Cela ne semble pas être le cas.

Nos travaux d'aujourd'hui sont à présent terminés. La prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 7 juillet, à 10 heures, dans cette même salle.

*La séance est levée à 12 h 25.*

-----